



SEJOURS DE VACANCES PROJET D'ACCUEIL

www.coala.be

Secrétariat général
sg@coala.be

10 rue du Rivage
1300 Wavre
Tel. : 010 22 44 49
Fax : 010 22 40 01

CRH - Centres rencontres et hébergement
classes vertes - relations internationales - gîtes de groupe

thierry@coala.be
061 65 60 05- 0496 / 53 9481

Botassart

CAJ - Centres d'animation en journées
atl - edd - ludothèque - ateliers apa - récréabulles

valentine@coala.be

Andenne
Gembloux
Gesves
Mont St Guibert
Wavre

Formations ATL
accueillants extrascolaires animateurs EDD responsables de projet formations de base et continues

vincent@coala.be
0472 643 313

Formations Centres Vacances
animateurs - coordinateurs brevets et formations complémentaires

julien@coala.be
0476 968 427

Vacances
Plaines - Séjours

cynthia@coala.be
0476 968 423

Organisation de jeunesse pluraliste active dans le secteur extrascolaire au sens large :
Tout espace-temps collectif, durant lequel un enfant, un jeune participe à des animations encadrées avec des animateurs qualifiés.

COALA asbl

Novembre 2013

1. Un projet pédagogique pour des Vacances au centre de
 - nos valeurs
 - nos convictions
 - nos objectifs et les moyens pour les atteindre
2. Notre fonctionnement (R.O.I.)
 - Le projet d'animation et l'information aux parents
 - L'équipe d'animation
 - Inscriptions, désistements, PAF et réductions
 - Responsabilités et assurances
 - Vie quotidienne

Les séjours font partie du Secteur VACANCES dont la responsable est
Cynthia Vandersmissen
cynthia@coala.be

A côté de ce secteur, COALA est également actif dans les secteurs des formations (ATL, EDD et Centres de vacances), des centres d'animations en journée (CAJ), des centres de rencontres et d'hébergement (CRH) autour d'un Secrétariat général chargé de la communication, des relations extérieures et de l'administration de l'asbl.

PROJET PÉDAGOGIQUE DES SEJOURS DE VACANCES ORGANISÉS PAR L'ASBL COALA

Ce projet est lié au projet pédagogique global de l'asbl COALA consultable, notamment, sur notre site www.coala.be

Il s'articule logiquement autour des valeurs défendues par COALA : le respect, l'autonomie, la découverte, la citoyenneté, la coopération, la bienveillance et **en priorité** celles de l'amusement, la créativité et l'action (Le **RECREACTIF**)

- **L'amusement** (Recréatif): Tout enfant, tout jeune a besoin de souffler, de se reposer, de jeter un regard différent pour mieux profiter de ses apprentissages. Le secteur extrascolaire est un espace-temps pour cela. Les activités de loisirs doivent dès lors préserver ce côté récréatif.
- **La créativité** (Créatif): La création manuelle, la création de son environnement, la création imaginative dans tous les domaines sont essentielles pour chaque enfant, chaque jeune. C'est la garantie de son épanouissement... pourtant si peu valorisée dans son apprentissage de la vie.
- **L'action** (Actif): L'enfant, le jeune en tant qu'acteur de ses loisirs. Il est capable d'émettre des choix et peut donc prendre une part active à un projet dont il devient lui-même l'investigateur. Poser des choix est une étape importante à tout projet y compris le projet général de vie du futur adulte. Il est au centre de l'animation, écouté dans ses attentes et invité à prendre des responsabilités.

Pour Coala, l'enfant :

- est une personne à part entière, il n'est pas un mini-adulte mais l'adulte de demain
- a besoin de jouer et aussi de se reposer, d'être accueilli et sécurisé, d'être reconnu et valorisé
- gagne à évoluer au sein d'un groupe
- a droit à vivre des vacances lui permettant de s'évader du cadre habituel auquel il est soumis tout au long de l'année: au niveau de l'infrastructure, du rythme et des activités, de son temps libre.

Pour Coala, un centre de vacances :

- est un lieu où l'on propose du temps et de l'espace aux jeunes pour passer du rêve au projet, de la parole à l'action, de l'individuel au collectif
- est un lieu où les vacances sont au centre
- est un lieu d'éducation à part entière
- est un espace-temps durant lequel l'enfant, le jeune peut également se réaliser pleinement dans le respect des autres et de lui-même
- est un service aux enfants prioritairement
- est un lieu, pour les animateurs, d'apprentissages de la citoyenneté, de la responsabilité, de la participation et de la solidarité

Les séjours de vacances, en tant qu'animations résidentielles:

- offrent une expérience de vie de groupe unique
- permettent à l'enfant de vivre pleinement ses loisirs en-dehors du contexte familial
- permettent particulièrement à chaque enfant de se construire en tant que citoyen
- favorisent l'accès à des responsabilités individuelles et collectives.

Pour Coala, l'équipe d'animation :

- est polyvalente dans les compétences et les savoirs de ses membres
- a besoin de temps de préparation en équipe
- est capable de prendre du recul par rapport à son action, la formation individuelle nourrissant cette réflexion
- permet aux animateurs volontaires de construire un projet avec des animateurs permanents.

C'est pourquoi COALA souhaite au sein de ses séjours de vacances :

Proposer des temps collectifs

- en organisant, encadrant et animant des jeux de groupe
- en organisant, encadrant et animant des temps en inter-âges
- en mettant en place des activités structurées.

Privilégier l'aspect récréatif :

- en favorisant l'amusement
- en organisant des temps et des lieux de convivialité
- en se souciant du rythme vécu par les enfants et animateurs, notamment via le lever progressif.
- En laissant de la place au temps libre dans un cadre sécurisant et sécurisé

Privilégier l'aspect créatif :

- en mettant du matériel d'animation varié et renouvelé à disposition
- en insistant sur le décorum
- en associant un thème à chaque séjour comme fil rouge d'une histoire à vivre au jour le jour.

Privilégier l'aspect actif :

- en donnant la possibilité de faire des choix réels, d'agir sur ses vacances
- en instaurant des temps d'échange afin de pouvoir communiquer sur la vie du groupe et les projets futurs
- en favorisant la participation par rapport à la consommation.

Vivre des projets thématiques :

- en confiant des projets d'animation aux équipes d'animateurs;
- en associant un thème à chaque séjour comme fil rouge d'une histoire à vivre au jour le jour.
- En créant des personnages qui emmènent les enfants dans un monde imaginaire

Cultiver l'ouverture à l'autre

- en restant attentif à la diversité et à l'hétérogénéité
- en se donnant les moyens, selon nos possibilités, d'accueillir le jeune en situation d'handicap
- en proposant des activités qui favorisent la connaissance de l'autre et la coopération

Développer l'autonomie et la responsabilité chez chacun

- en construisant une charte de vie avec le groupe en début de séjour
- en mettant en place des temps de dialogue comme des réunions Animateurs-Enfants ; des petits groupes avec un référent ;
- en prévoyant des temps libres en présence d'animateurs
- en permettant à l'enfant de manger ce qu'il aime dans le respect d'une alimentation saine
- en organisant un cadre permettant la gestion de l'argent de poche (donné par son responsable ou l'asbl) à l'enfant
- en confiant des projets d'animation aux équipes d'animateurs
- en favorisant l'engagement d'animateurs volontaires
- en communiquant avec les parents et en les invitant à prendre part au projet COALA.

Mettre en place un cadre de vacances

- en veillant à la sécurité et à la convivialité du matériel et des infrastructures
- en adaptant le rythme des journées

RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR DES SEJOURS DE VACANCES COALA

Ce R.O.I. est spécifique aux Séjours de vacances Coala, il complète le R.O.I. de l'asbl.

Il est lui-même complété par une charte de vie commune construite avec les enfants et les animateurs au début de chaque séjour.

Le R.O.I. de l'asbl ainsi que son projet pédagogique sont disponibles sur simple demande et consultables sur le site www.coala.be

Le projet d'animation de chaque centre de vacances, construit par le coordinateur avec son équipe d'animation, est également disponible au secrétariat général (Rue du Rivage, 10 – 1300 Wavre).

Tous ces documents font partie du dossier pédagogique envoyé aux participants avant leur inscription définitive.

Les séjours de vacances Coala sont ouverts à tous, membres ou non de l'asbl.

✓ **Projet d'animation**

Au sein de chaque centre de vacances, l'enfant est invité à vivre un projet d'animation thématique. Le projet s'achève par un aboutissement pour l'enfant sous forme d'une réalisation concrète, d'un spectacle, ...

Le thème est le fil conducteur qui « emballe » les animations, mettant l'enfant dans un univers spécifique durant ses vacances.

✓ **Equipe d'animation**

Le projet de chaque centre de vacances est de la responsabilité d'une équipe d'animation accompagnée par 1 ou 2 coordinateur(s). Elle est composée de permanents et de bénévoles.

Ils sont motivés et ont préparé minutieusement les vacances des enfants.

Les noms et coordonnées du/des coordinateur(s) sont communiqués dans le dossier accompagnant la demande d'inscription.

Les animateurs Coala sont majoritairement en formation ou brevetés dans le cadre du Décret Centres de vacances.

Leur formation et leur brevet sont reconnus par la Communauté française. Ils sont au nombre d'1 animateur au moins par 8 enfants.

✓ **Dossier complet**

Un dossier complet est communiqué sur simple demande. Il comprend notamment :

- Les horaires et lieux d'animations (ainsi qu'un plan d'accès pour les séjours)
- La liste des objets et vêtements à emporter
- L'adresse et N° de téléphone du Centre pour les appels urgents uniquement
- Les coordonnées du ou des coordinateurs présents sur place
- Le projet pédagogique du centre de vacances (Plaine et/ou Séjour)
- Le présent R.O.I.
- Une fiche d'inscription vierge

Les participants de l'année précédente reçoivent automatiquement ce dossier.

✓ **Inscriptions**

L'asbl Coala est l'organisateur des centres de vacances. Son secrétariat général est situé au 10, rue du Rivage à 1300 Wavre. C'est là que sont centralisées les informations logistiques et où sont enregistrées les inscriptions.

1. Après une demande d'inscription écrite, par mail (sg@coala.be), via notre site www.coala.be ou téléphonique (010/22 44 49), Coala envoie une confirmation d'inscription, la facture qui y est liée ainsi que les dernières informations éventuelles.
2. Une inscription est complète dès réception par Coala:
 - de l'acompte (Compte BNP Paribas BE97 0012 94372949)
 - du formulaire d'inscription signé
 - de la fiche santé complétée

Si un enfant participe à plusieurs animations ou si plusieurs enfants sont inscrits à une même activité, ces formulaires peuvent être photocopiés. Ils sont individuels.

Les informations à caractère personnel vous sont demandées par Coala dans le cadre de la gestion de ses projets d'animations. La loi du 8-12-92 vous accorde un droit d'accès et de rectification de ces données.

L'inscription est maintenue durant un délai de 2 semaines maximum, sauf avis contraire mentionné dans le courrier. A défaut de réception des 3 éléments repris ci-dessus dans ces délais, l'inscription n'est plus prioritaire pour laisser la place à une autre demande.

3. Sauf arrangement contraire, le solde des séjours est à verser 3 semaines au plus tard avant le début du centre de vacances.

Le paiement en liquide n'est pas possible.

✓ **P.A.F. et réductions**

La p.a.f. de chaque centre de vacances est précisée dans le fascicule de promotion et dans le dossier complet communiqué. Elle comprend tous les frais sur place (hébergement, 4 repas par jour, animations, assurances...)

Dans une volonté d'accessibilité, les membres de Coala bénéficient de réductions sur la p.a.f. basées sur les inscriptions multiples (Famille nombreuse ou/et participation à plusieurs animations).

La participation d'1 enfant à 1 séjour d'été correspond à une unité.

Une réduction de 30% est accordée dès la 2ème unité.

Les montants en sont précisés dans les fascicules de promotion et d'information.

Les réductions ne sont accordées qu'aux membres Coala en ordre de cotisation.

En cas de problème quant au montant de la participation, n'hésitez pas à prendre contact avec le secrétariat général (010/22 44 49) afin de réfléchir ensemble aux alternatives envisageables.

Ce montant ne doit pas être un frein à la participation aux vacances Coala.

✓ **Désistement**

Certaines activités COALA, dont les séjours de vacances, nécessitent le paiement d'un acompte; celui-ci n'est jamais remboursé.

Sur base d'un certificat médical, le montant de la participation versée est remboursable proportionnellement aux journées d'absence avec une retenue forfaitaire minimale de 20 % pour frais administratifs.

Toute demande écrite et motivée de remboursement sans certificat médical doit Ca de l'asbl qui accordera ou non le remboursement sur le même principe.

✓ **Argent de poche**

L'argent de poche peut être confié au coordinateur en début de vacances. Si ce n'est pas le cas, l'enfant est responsable de son argent. Le montant est laissé à l'appréciation des parents. Nous pensons que cela contribue à la responsabilisation et à l'autonomie des enfants.

Néanmoins, nous rappelons qu'en séjours les enfants ont 4 repas par jour et se servent à volonté des plats qu'ils aiment... . Leurs besoins sont donc minimes.

✓ **Responsabilités et assurances**

Durant les activités Coala, les participants sont couverts en accidents corporels et en responsabilité civile.

Notre assurance couvre les accidents ou dégâts que votre enfant occasionnerait à un tiers pendant la plaine.

Notre assurance prend en charge les frais médicaux et autres, dus à un accident survenu pendant le séjour.

Ces frais sont couverts pendant et après l'activité.

Néanmoins, une franchise de 49,58 € reste toujours à votre charge. Cette franchise est de 247,89 € en ce qui concerne la RC.

En cas d'accident les parents seront avertis en priorité. Le coordinateur fera le nécessaire pour que tout se passe au mieux. Il rédigera les formulaires d'assurance et un dossier sera introduit auprès de notre compagnie.

Les montants couverts :

Frais médicaux :	2784,94 €
Incapacité permanente :	14 873,61 €
Décès :	9915,74 €
Dommages aux biens :	2784,94 €

Si les parents sont couverts pour leur enfant par un contrat de type « Europe Assistance », nous leur demandons de nous en communiquer les coordonnées. Nous avons également besoin du nom de la compagnie et du N° de contrat de leur éventuelle assurance RC Vie privée.

Notre assureur : PAYEN assurances sprl – Xavier Payen
Route de Genval, 7 – 1380 Ohain

Notre assurance intervient, bien sûr, en complément du remboursement de leur mutuelle.
Le suivi des démarches se fera par le secrétariat général de Coala.
Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter le 010/22 44 49.

✓ **Transport**

Nous pensons que vous aimez voir le lieu où vos enfants passeront vos vacances. C'est pourquoi ceux-ci doivent être amenés et recherchés sur place (Un plan d'accès est inclus dans le dossier envoyé). Dans le cadre de certaines animations extraordinaires (Excursions, ...), le groupe peut emprunter les transports en commun sous la responsabilité des animateurs.

Un enfant peut également être transporté dans la voiture personnelle d'un animateur dans des cas exceptionnels : conduite chez un médecin, transfert vers une gare (Séjour "Trophy" par exemple), ...

✓ **Heures d'arrivée et de départ**

Celles-ci sont spécifiées, dans le dossier reçu.

Lors des séjours; elles dépendent souvent du propriétaire préférant des locations qui se chevauchent. Le coordinateur réunit généralement son équipe sur place avant l'arrivée des enfants pour les dernières informations et la mise sur thème de l'infrastructure. L'équipe d'animation ne peut pas vous accueillir correctement à ce moment.

Lors des plaines, un accueil est organisé avant et après les animations proprement dites. En-dehors de cet accueil organisé, il n'y a pas d'adultes sur place.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons de respecter cet horaire.

✓ **Documentation-Informations**

A votre disposition, chez les permanents de COALA, se trouvent de nombreux dossiers et photos de nos animations précédentes. N'hésitez pas à nous contacter ou à nous rencontrer.

✓ **Vie quotidienne**

Nos séjours sont non-fumeurs pour les participants, les animateurs ne fumerons en aucun cas devant les participants.

Chaque participant doit être physiquement apte à effectuer les différentes activités annoncées. Tous doivent être disposés à vivre une expérience d'amitié, d'entraide et de respect mutuel avec les contraintes et surtout les richesses que cela implique, notamment :

- La participation active : Vaisselle et ordre sont de la responsabilité des participants (Enfants et animateurs). Les enfants sont acteurs de certaines décisions (Ateliers, orientation d'un jeu, choix d'activité, charte de vie commune, ...)
- Le respect de chacun : En séjour, un lever progressif est instauré jusque 9h30 pour permettre aux enfants qui en ont besoin de trouver un sommeil réparateur. Le petit déjeuner « Buffet » est pris dans le calme, à son rythme. Un local « Dessin – Kapla et jeux calmes » est prévu pour les lève-tôt avec un animateur.
- La vie inter-âges: Les centres de vacances accueillent de grandes tranches d'âge. Sans éliminer les moments entre enfants de même âge, nous pensons que chaque enfant peut grandir au contact de l'autre.
- L'imaginaire au quotidien : Nos animateurs ont le chic pour se transformer et modifier tout espace afin qu'au sein de leurs animations, les enfants puissent donner libre cours à leur imagination.

✓ **Hébergement**

Les locaux d'animation sont des lieux adaptés.

En séjour, il n'y a jamais de logement en chambre individuelle. Des draps pour le matelas et l'oreiller sont toujours nécessaires. En plus, chaque enfant a besoin d'un sac de couchage ou de draps de lit comme précisé dans le dossier complet.

✓ **Pour terminer**

- S'il suit un traitement médical, l'enfant doit avoir les médicaments nécessaires et leur mode d'emploi. Ceci est à préciser dans la fiche Santé de l'enfant. Une copie de la prescription médicale est nécessaire pour qu'un animateur puisse donner un médicament à un enfant.

- Les visites sont interdites pour des raisons évidentes d'organisation et de bonne ambiance dans le groupe.

- Le téléphone est réservé uniquement aux cas d'urgence. En séjour, votre enfant appréciera plus une lettre qu'un bref appel téléphonique qui risque de le perturber.

- Les GSM sont interdits. En cas d'extrême nécessité, le GSM est à confier au coordinateur. Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Le GSM est cependant toléré, dans le respect d'un cadre défini, pour les jeunes des séjours ados.

- Les centres de vacances Coala sont agréés par l'ONE dans le cadre du Décret Centres de vacances.

- Certaines mutuelles interviennent dans le coût de ce type de séjour. Renseignez-vous ! Nous pouvons vous fournir une attestation de participation sur simple demande.

- COALA peut également délivrer une attestation fiscale. Celle-ci est délivrée automatiquement entre le 1er avril et le 15 juin pour les activités de l'année civile précédente.

Bonnes vacances...